

Ce territoire de Varennes avait été donné au monastère de Beaulieu en 1323, par son second fondateur Guy de la Perrière. Il se composait « de prés, terres et bretteaux, plus, un petit terrier à lever sur la paroisse de Vernay... » En 1638, les religieuses ayant négligé de faire laisser « sur place » les gerbes de la dime qui appartenait au chapitre de Saint-Nizier de Lyon, nominateur à la cure de Roanne, elles furent condamnées à restituer les gerbes. Le même fait s'étant renouvelé vers 1674 (3), les dames de Beaulieu furent de nouveau condamnées à restitution. La prieure de la Mure mit fin au procès moyennant une compensation qui fut fixée à 1,400 livres. De plus, en 1640, elle racheta de Philibert de Montchanin « bourgeois de Perreux », les rentes données autrefois au couvent par la maison de Beaujeu, et « assises sur le domaine de Chavron et sur les autres terres voisines, situées au haut de Perreux et au bas de Montagny... (4). »

La prieure de la Mure mourut en 1684, avant d'avoir vu la fin d'un procès engagé avec le duc de la Feuillade, seigneur de Roannais, au sujet de la justice de Riorges et du pilori qui en était le symbole. Voici quelle était l'origine de cette affaire.

En 1683, à la suite du passage d'un visiteur de l'ordre de Fontevrault, la prieure de Beaulieu fut invitée, « comme c'était l'usage », à faire édifier sur la place publique de

---

(3) *Archives départementales du Rhône*. Fonds du chapitre de Saint-Jean, Vol. V, liasse 60, n° 9.

(4) La vente de cette redevance fut vraisemblablement opérée par Marguerite-Henriette de Gouffier, qui, selon quelques auteurs, aurait été prieure de Beaulieu vers 1674. Elle mourut à Port-Royal le 17 mars 1703.